



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono
Comité directeur
LBR



63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Chantal FIEUJEAN

Présidente par intérim de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Présidents de CBD

Objet : Reprise des licences

CF/XM/0162

Villeurbanne, le 10 novembre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Plusieurs d'entre vous se sont manifestés par écrit ou verbalement auprès de la F.F.S.B. pour faire remonter des plaintes de la base bouliste au sujet du tarif des licences 2020/2021.

Après une saison sportive amputée de moitié, certains trouvent anormal de devoir payer une licence plein tarif pour une saison qui est de nouveau tronquée.

Selon les résultats d'une récente enquête menée par le CNOSEF, au 31 octobre, il est constaté une perte moyenne de licences et autres titres de participation de 37,6 % sur 70 fédérations, soit une perte de plus d'1,5 millions de licenciés et 25 % des fédérations subissent plus de 50 % de pertes de licences en octobre 2020, par rapport à octobre 2019.

La F.F.S.B. a bien conscience de la gravité de la situation et de la nécessité d'agir pour préserver toutes nos structures boulistes, leur utilité sociale et les valeurs qu'elles diffusent.

Le CNOSEF se mobilise aussi pour faire remonter au Gouvernement l'étendue des difficultés que traversent le sport amateur.

Un questionnaire destiné à toutes les A.S. vous a d'ailleurs été adressé le 2 novembre pour permettre au CNOSEF de disposer d'éléments financiers concrets afin de négocier un plan d'aides avec le Ministère chargé des sports. Les retours sont attendus jusqu'à ce soir, j'espère que les instances du Sport Boules ont répondu en nombre.

D'autres dispositifs d'aides sont en discussion actuellement et j'assiste régulièrement à des visioconférences avec le mouvement sportif.

Ainsi, une 2^{ème} campagne du Projet sportif fédéral va être mise en place par l'Agence Nationale du Sport avec la possibilité d'élargir immédiatement le nombre d'A.S. bénéficiaires.

Un dispositif d'accompagnement approprié à la reprise du sport amateur a été évoqué par le Premier ministre, il pourrait se traduire par la gratuité de la licence pour les jeunes et la réduction du coût des licences adultes. Le coût de la licence pourrait aussi être déductible fiscalement.

Dès que les modalités de ces dispositifs seront arrêtées, nous ne manquerons pas de vous diffuser toutes les informations utiles.

Par ailleurs, le CNOSF invite les présidents d'A.S. à exprimer leurs problèmes et leurs demandes face à la situation actuelle au travers de clips vidéo qui seront diffusés sur Sport en France, ainsi que sur les réseaux sociaux.

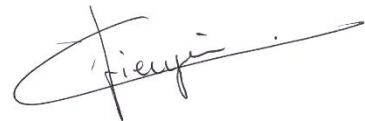
Les sollicitations d'interviews et vidéos sont à envoyer à l'adresse suivante : tv@sportenfrance.com

Je vous invite à diffuser l'information à vos A.S.

L'équipe dirigeante de la F.F.S.B. évoquera également ces sujets lors des prochaines réunions du Bureau fédéral et du Comité directeur. Plusieurs pistes de réflexion sont déjà en cours, elles déboucheront sur des mesures justes sur le plan financier pour accroître l'attractivité de notre discipline et favoriser la reprise de l'activité bouliste le moment venu.

D'ores et déjà le premier acompte des licences à régler au 31 janvier sera décalé pour permettre un meilleur recul par rapport à l'évolution sanitaire et la prise de décisions adaptées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.



Chantal FIEUJEAN